

**Information sur la taxe d'enlèvement
des ordures ménagères 2017**

La Communauté de communes Berry Loire Puisaye a été créée le 1^{er} janvier 2017 suite à la fusion des communautés de communes des ex cantons de Briare et de Châtillon-sur-Loire.

Les deux communautés de communes n'avaient pas le même taux de **taxe d'enlèvement des ordures ménagères**. Il a fallu harmoniser ces taux pour des raisons d'équité :

2016
2017

C.C. BRIARE	8,70 % (3 collectes)	8,28 % (2 collectes)	7,88 % (1 collecte)
C.C. CHATILLON	17,83 % (taux unique)		

Ex C.C. BRIARE	15,32 % (taux unique)
Ex C.C. CHATILLON	

Les élus communautaires ont souhaité ne pas pénaliser les contribuables. Il a donc été décidé de diminuer les taux de taxe d'habitation et taxes foncières pour ceux dont la TEOM augmentait :

part intercommunale :

2016

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	TEOM
C.C. BRIARE	6,07 %	5,44 %	16,48 %	8,70 % / 8,28 % / 7,88 %
C.C. CHATILLON	2,85 %	3,22 %	7,62 %	17,83 %

2017

	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	TEOM
C.C. BLP	3,28 %	3,52 %	8,94 %	15,32 %

Soit pour les contribuables :

Ex C.C. BRIARE	↘	↘	↘	↗
Ex C.C. CHATILLON	↗	↗	↗	↘